

Annexe 2 :

Courriers de l'administration et services consultés



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

Dijon, le **23 JUIN 2021**

Pôle Patrimoines et Architecture/Coordination
Affaire suivie par : Monique GEOFFROY
Tél : 03.80.68.50.47
Courriel : monique.geoffroy@culture.gouv.fr

N/Réf. : PA/MG/2021/n° 173
P.J. : 1

Objet : (58) SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL, lieu-dit "Les Vignes Blanches"
Etude de faisabilité d'un projet de centrale photovoltaïque au sol
Renseignements sur les servitudes et contraintes patrimoniales

Monsieur le Président,

Par courrier du 6 mai 2021, vous avez sollicité la Direction régionale des affaires culturelles, afin d'obtenir les servitudes et contraintes qui pourraient intervenir dans la zone d'implantation envisagée pour un projet photovoltaïque, sur la commune de Saint-Parize-le-Châtel, dans la Nièvre.

J'ai l'honneur de vous transmettre les informations et observations des services de la DRAC.

Patrimoine archéologique

En ce qui concerne l'état des connaissances archéologiques, je vous informe qu'aucune entité archéologique n'est répertoriée à l'intérieur de l'aire d'étude du projet.

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait qu'il s'agit ici d'un état des lieux provisoires concernant les signalements et découvertes archéologiques enregistrés à ce jour : il est par conséquent susceptible de modifications, au fur et à mesure de l'enrichissement de la carte archéologique régionale.

SAS AEDES ÉNERGIES

A l'attention de Monsieur Thomas GUIROUS

Président

3 avenue Georges Clémenceau

Bordeaux Rive Droite

33150 CENON

Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté
Hôtel Chartraire de Montigny - 39-41 rue Vannerie - BP 10578 - 21005 Dijon Cedex
Tél. 03 80 68 50 50

www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bourgogne-Franche-Comte

Par ailleurs, cet état des connaissances ne préjuge pas des prescriptions d'archéologie préventive qui pourraient être établies lors de l'instruction administrative du projet, en fonction notamment de la superficie, des caractéristiques et de l'impact au sol du projet, en application du livre V du code du patrimoine.

Aussi, le maître d'ouvrage est-il invité à saisir la Préfecture de région (Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté - Service régional de l'archéologie) dès que son projet sera plus avancé, afin que mes services puissent déterminer si celui-ci donnera lieu ou non à une prescription archéologique (article R.523-12 du code du patrimoine).

Patrimoine et espaces protégés

La zone d'implantation potentielle (ZIP) est située :

- au lieu-dit "Les Vignes Blanches" sur des parcelles localisées à l'intérieur du site d'exploitation de la carrière des Queudres ;
- à proximité immédiate du périmètre de protection du domaine de Villars (cf. carte jointe), édifice protégé au titre des monuments historiques par arrêté du 16 janvier 2015 mais sans co-visibilité directe avec celui-ci ;
- à l'Est de l'A77, axe principal de circulation traversant le département nivernais du Sud au Nord.

L'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Nièvre est favorable sur le principe de ces travaux sous réserves :

- que les installations soient réalisées exclusivement à l'intérieur du site d'exploitation de la carrière ;
- que les installations ne soient pas perceptibles depuis les espaces publics alentours ;
- que les panneaux solaires soient de teintes sombres, sans facettes ni filets et non réfléchissants ;
- qu'un aménagement paysagé dense et de qualité soit réalisé autour du site d'implantation.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le Service régional de l'archéologie (Hélène Bigeard - Tél. : 03.80.68.50.18 ou 50.20) et l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Nièvre (Thierry Larrière - Tél. : 03.86.71.93.32).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation
Pour la Directrice régionale des affaires culturelles
et par délégation

La Coordonnatrice du Pôle Patrimoines et Architecture,
Conservatrice régionale des monuments historiques

Cécile ULLMANN



Ma sélection

Immeubles classés ou inscrits - Nièvre - 58

- Classé
- Partiellement classé
- Partiellement classé-inscrit
- Inscrit
- Partiellement inscrit
- En instance de classement
- Par défaut

En date du : 2020-02-19
 Propriétaire : DRAC
 Bourgogne-Franche-Comté

Sites patrimoniaux remarquables - Bourgogne

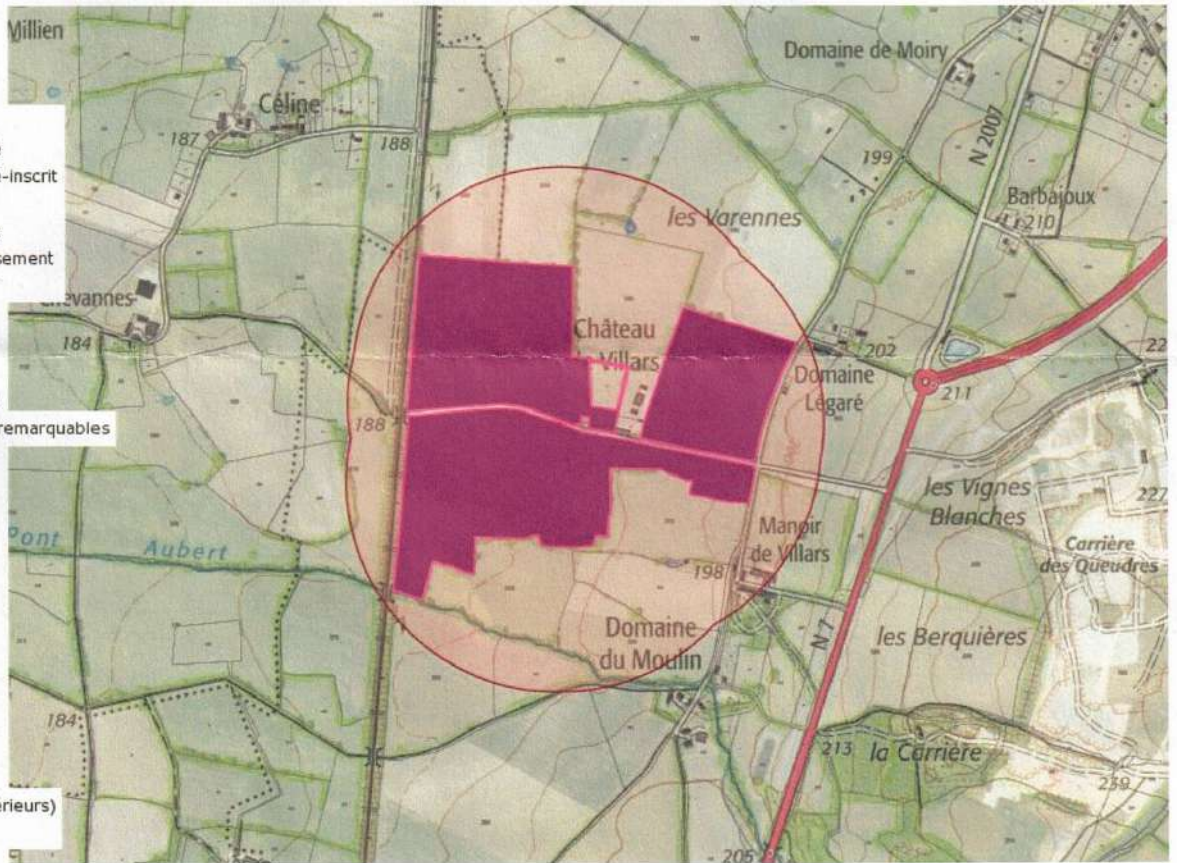
- Sites patrimoniaux remarquables
- En date du : 2017-08-23
 Propriétaire : DRAC
 Bourgogne-Franche-Comté

Patrimoine Mondial UNESCO - Bourgogne-Franche-Comté

- Patrimoine mondial
- En date du : 2021-04-13
 Propriétaire : DRAC
 Bourgogne-Franche-Comté

Protection au titre des abords de monuments historiques (AC1) - Nièvre - 58

- Périmètres MH (intérieurs)
 - Périmètres MH
- En date du : 2021-06-07
 Propriétaire : DRAC



MAGNY-COURS, le 02 août 2021

21, rue du Vieux Magny
58470 MAGNY-COURS
TEL.03.86.58.17.01
FAX.03.86.58.03.91

siaep.allier.nivernais@orange.fr

AEDES ENERGIES
27, avenue des Mondaults
33270 FLOIRAC

Objet : Pré-consultation projet photovoltaïque Saint Parize le Châtel

Vos réf. : PV2020_58/210507

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité le SIAEP Allier Nivernais pour un avis concernant le dossier cité en objet.

Je vous informe que nos services n'ont aucune opposition à apporter à votre projet.

J'attire en revanche votre attention sur l'absence de réseaux d'eau potable dans la proximité du site retenu (voir le plan joint à ce courrier).

Si une alimentation en eau potable était nécessaire pour l'exploitation de la centrale solaire photovoltaïque, il vous faudra vous rapprocher de nos services pour envisager les solutions techniques possibles et chiffrer leurs coûts.

En ce qui concerne la DECI, vous devrez également prendre en compte que le réseau de distribution d'eau potable du secteur ne sera jamais en capacité d'assurer la défense incendie de votre projet de centrale solaire photovoltaïque.

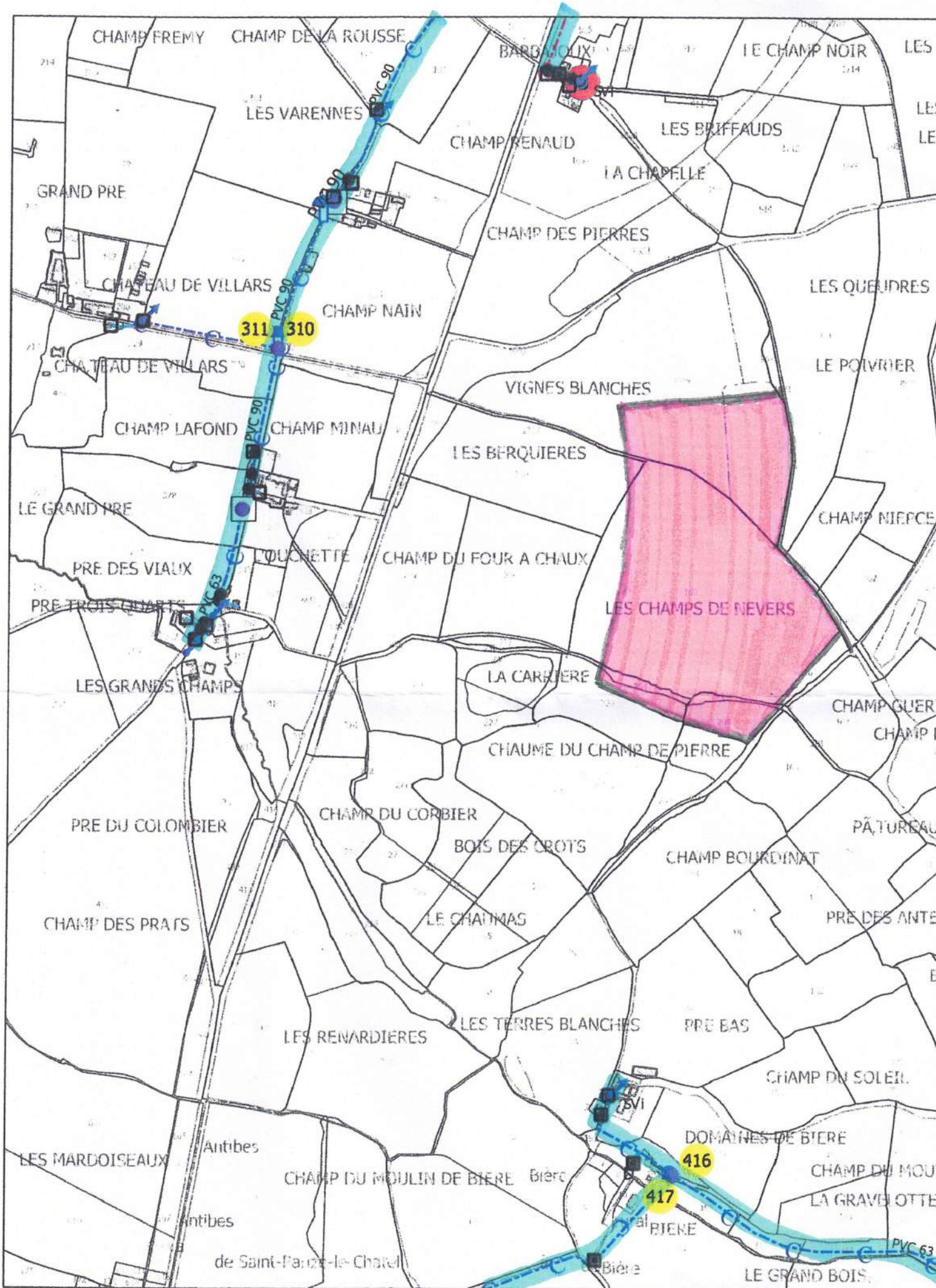
Selon les exigences des services Incendie, il faudra intégrer à votre projet la création de votre propre défense incendie (bâches, réserves ...).

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Syndicat,
Jean-Louis GUTIERREZ,



A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text 'SIAEP ALLIER NIVERNAIS' around the perimeter and 'Allier Nivernais' in the center.



1:10000

Impression A3



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Nevers, le 10 juin 2021

Direction de la Santé Publique
Département Prévention Santé Environnement
Unité Territoriale Santé Environnement de la Nièvre

Affaire suivie par : Francois COMTE
Courriel : ars-bfc-dsp-se-58@ars.sante.fr
Téléphone : 03 86 60 52 23
Télécopie : 03 86 60 52 49

Objet : Centrale photovoltaïque à Saint Parize le Châtel
Vos Réf : PV2020_58/210507

Monsieur,

Suite à votre courrier concernant le projet de centrale photovoltaïque commune de SAINT PARIZE LE CHATEL, je vous informe qu'il n'y a ni captage ni de périmètre de protection de captage sur la zone de votre étude.

J'émetts un avis favorable à sa réalisation.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour Le directeur général,
Pour le directeur de la santé publique,
L'ingénieur sanitaire.

Carolyne GOIN

Aedes Energies
3, avenue Georges Clémenceau
Bordeaux Rive Droite
33150 Cernon

Varennnes-Vauzelles, le **28 MAI 2021**



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours**

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF

DIRECTION - ETAT-MAJOR

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Nièvre
Secrétariat Groupement de la Gestion des Risques
Tel : 03.86.60.37.00
Fax : 03.86.60.37.31
Affaire suivie par : Lieutenant LASTELLA
N/Réf. : SDIS/MB/NB/2021-05-SecGGR-1791

Le Directeur Départemental

à

AEDES ENERGIES
3, avenue Georges Clémenceau

33150 Cenon

A l'attention de Monsieur Thomas GUIROUS

OBJET : DEMANDE DE SERVITUDES - SDIS

V/REF. : PROJET PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE DE SAINT-PARIZE-LE-CHATEL

Monsieur,

Pour faire suite à votre saisine en date du 6 mai 2021 concernant le dossier cité en référence, je vous informe que le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Nièvre n'a pas d'observation particulière à formuler.

Cependant, je tiens à vous informer, que le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Nièvre préconise que l'accessibilité du projet ainsi que la couverture de défense extérieure contre l'incendie soient conformes à l'Arrêté Préfectoral 2016-SDIS-30 du 18 avril 2016 fixant le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie de la Nièvre.

Pour votre complète information, ce document est disponible sur le site internet du SDIS de la Nièvre : <http://sdis58.fr/documents-structurants/>

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Directeur Départemental par intérim
des Services d'Incendie et de Secours de la Nièvre,

Colonel Michaël BRUNEAU

En cas d'urgence : ☎ 18, le numéro qui sauve...

Veillez adresser votre courrier de manière impersonnelle à Monsieur le Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S.
Rue du Colonel Rimailho - BP 50007 - 58642 VARENNES-VAUZELLES CEDEX

Bonjour

Par courrier recommandé en date du 12 Mai 2021 vous nous avez sollicité dans le cadre de la pré-consultation des services de l'Etat, des personnes publiques associées et des collectivités territoriales concernant le projet de centrale photovoltaïque au sol de Saint-Parize-Le-Chatel. Nous vous informons que nous ne sommes pas gestionnaire d'infrastructures à proximité de ce projet. En conséquence, nous n'avons pas d'observation à formuler.

Bien Cordialement,

Stéphanie Colaudin

Chef de Département Foncier Données Patrimoine

Mobilière +33 (0)6 92 28 81 64
stephanie.colaudin@asnr.fr

GRUPE APRRIAREA

35, Rue Docteur Schmitt

21800 Saint-Apollinaire

www.aprr.fr

Direction des Opérations
Pôle Exploitation Rhône-Méditerranée
Département Maintenance Données et Travaux Tiers
10 rue Pierre Semard
CS 50329 - 69363 LYON CEDEX 07
Téléphone +33(0)4 78 65 59 59
www.grtgaz.com

AEDES ENERGIES
3 RUE GEORGES CLEMENCEAU
BORDEAUX RIVE DROITE
33150 CENON

VOS RÉF. PV2020_58/210507
NOS RÉF. P2021-004162
INTERLOCUTEUR VIVIER Dany – 04.78.65.59.70
OBJET Consultation dans le cadre d'un projet de centrale photovoltaïque au sol
Commune de SAINT-PARIZE-LE-CHATEL (58)

Lyon, le 20 mai 2021

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception, en date du 17/05/2021, de votre demande citée en objet.

Votre projet, tel que décrit dans le présent dossier, est situé à plus de 2300 mètres de notre ouvrage de transport de gaz naturel haute pression le plus proche.

Nous n'avons donc pas d'observation à formuler.


Si la zone indiquée venait à être modifiée ou si des impacts sont envisagés en dehors de cette zone (modification de voirie, lignes électriques, convoi exceptionnel, etc.), il sera nécessaire de nous consulter à nouveau avec les éléments complémentaires.

La présente réponse concerne uniquement les ouvrages de transport de gaz haut pression exploités par GRTgaz. Des ouvrages de distribution de gaz à basse et moyenne pression peuvent être exploités par GRDF ou par d'autres opérateurs sur le territoire de cette commune.

Pour rappel, le code de l'environnement – Livre V – Titre V – Chapitre IV impose à tout responsable d'un projet de travaux, sur le domaine public comme dans les propriétés privées, de consulter le Guichet Unique des réseaux (téléservice www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr) afin de prendre connaissance des nom et adresse des exploitants de réseaux présents à proximité de son projet, puis de leur adresser une Déclaration de projet de Travaux (DT). Les exécutants de travaux doivent également consulter le Guichet Unique des réseaux et adresser aux exploitants s'étant déclarés concernés par le projet une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Technicien Travaux Tiers et Urbanisme

F. TESTARD




VOS REF.

NOS REF.

REF. DOSSIER COT-REN-2021-58260-CAS-158984-D3C9S2

INTERLOCUTEUR BOURY Eric

TÉLÉPHONE 03.25.76.43.36.

MAIL rte-cm-ncy-gmr-chm-tiers@rte-france.com

FAX 03.25.76.43.92

OBJET CS - projet centrale photovoltaïque - SAINT-PARIZE-LE-CHATEL (58)

Aedes Energies
3, avenue Georges Clémenceau
Bordeaux Rive Droite
33150 CENON

A l'attention de Mr Thomas GUIROUS

CRENEY PRES TROYES, le 2/05/2021

Monsieur,

Par courrier du 06/05/2021, vous nous avez transmis pour avis la demande de servitudes concernant un projet de centrale photovoltaïque, déposée par Aedes Energies concernant plusieurs parcelles situées sur le territoire de la commune de Saint-Parize-le-Châtel (58).

Nous vous informons qu'aucune ligne, aérienne ou souterraine, appartenant au réseau public de transport d'énergie électrique (ouvrage de tension supérieure à 50 000 Volts) ne traverse le(s) terrain(s) concerné(s).

Nous vous précisons toutefois que cette réponse vaut uniquement pour les ouvrages dont RTE est gestionnaire (ouvrages dont la tension est supérieure à 50 000 Volts), et qu'il peut exister, sur le(s) terrain(s) d'assiette de la construction projetée, des ouvrages de distribution d'énergie électriques ou des ouvrages de transport et de distribution de gaz qui dépendent d'autres exploitants (ENEDIS, régies, ENGIE, etc.). Nous vous invitons donc à vous rapprocher de ces derniers pour obtenir toutes les informations utiles.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Patrick VERGNE, Responsable Maintenance Réseaux



Groupe Maintenance Réseaux
Champagne Morvan
10 route de Luyères
10150 CRENEY PRES TROYES
TEL : 03.25.76.43.30.
FAX :

RTE Réseau de transport d'électricité
société anonyme à directoire et conseil de
surveillance
au capital de 2 132 285 690 euros
R.C.S.Nanterre 444 619 258

www.rte-france.com

